



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
DU PARC FERROVIAIRE DEPARTEMENTAL DE LALUQUE**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation de plan et d'état parcellaire
dans le cadre de l'opération du pôle multimodal des Landes**

Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement du parc ferroviaire départemental de Laluque,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 18 février 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat d'études attribué le 13 février 2017 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'un programme d'études préalables à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de la première phase du parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque et son avenant,

VU la proposition de la SATEL en date du 18 juillet 2022,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire :** PREMIER PLAN – 1000 avenue de Terreblanque – 40230 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE
 - **Missions confiées :** réalisation de plan et d'état parcellaire concernant les parcelles cadastrées section D n° 191/192/193/194 et AP 9/10/11/12/16/17/18
 - **Montant total :** 960,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

26 JUIL. 2022

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE